LOI TRAVAIL
La CGT fait des propositions

Face au démantèlement du code du travail visé par la Loi El Khomri, la CGT formule des propositions innovantes pour un Code du Travail du XXIe siècle, porteur de garanties collectives de haut niveau pour l'ensemble des salariés. La mobilisation de tous est nécessaire pour les conquérir. Nos propositions revendicatives sont les conditions de sortie de crise dans laquelle se trouve le pays. Elles sont entre vos mains pour en débattre et les affiner à partir de vos besoins. En voici une synthèse.

Préambule

Le Droit du Travail est un droit constitutionnel garanti pour le salarié, notamment au travers du droit à un emploi, du droit de faire grève, de se syndiquer et de participer à la détermination collective des conditions de travail. Le code du Travail, doit viser à établir un cadre juridique assurant à tous les travailleurs (salariés ou indépendants) les conditions d'un travail décent. Ainsi dans ce projet de la CGT, les droits des salariés évoluent vers la sécurisation de leurs parcours professionnels, en matière d'emploi, de déroulement de carrière, de reconnaissance des qualifications, de formation, de protection sociale, … et leurs représentants disposent des moyens nécessaires pour exercer le droit à la négociation collective, à l'information/consultation sur les décisions économiques de l'entreprise.

Des droits collectifs renforcés

Proposition 1
Hiérarchie des normes et principe de faveur

Le principe de faveur doit être constitutionnalisé :
- afin que les conventions collectives retrouvent leur rôle normatif pour l'ensemble des entreprises d'une même branche.
- pour que les négociations dans les entreprises améliorent, pour les salariés, les garanties conventionnelles de la branche.

Proposition 2
Droit à la négociation collective

Rétablir la négociation collective telle que le prévoit le Préambule de la Constitution de 1946, pour faire du nouveau Code du Travail un socle commun garantissant des droits et des garanties collectives à tous les salariés.

Proposition 3
Renforcer les libertés syndicales

Une négociation collective, porteuse de progrès social, doit reposer sur des négociations loyales et encadrées avec des droits et moyens pour les acteurs sociaux que sont les représentants du personnel.
Les mandats électifs ou représentatifs doivent être pris en compte en termes de compétence dans l'évolution de la carrière professionnelle.

Proposition 4
Créer de nouvelles instances de représentation du personnel

- **Créer des comités inter-entreprises**, pour lutter contre la concurrence et le dumping social entre les salariés des donneurs d'ordres et sous-traitants et ainsi améliorer le niveau d'information des représentants du personnel.
- **Créer des CHSCTE** afin d'inclure la dimension environnementale et sa prise en compte, tant pour les salariés que pour les utilisateurs des biens et services qu'ils produisent.

Proposition 5
Démocratie sociale

- **Développer les heures d'information syndicale** pour informer les salariés sur les négociations en cours.
- **Appliquer l'instauration du principe majoritaire** (50% des suffrages exprimés aux dernières élections professionnelles).
- **Revenir à un mandat de 2 ans** pour les élus du personnel.

Des droits nouveaux pour les salariés

Proposition 6
Un nouveau statut du travail salarié

Le Nouveau Statut du travail Salarié (NSTS) repose sur un socle commun de droits à tous les salariés sans exception, quels que soient leur entreprise et leur secteur.
- Des droits attachés au salarié tout au long de sa carrière et garantis collectivement
- Des droits opposables à tout employeur et transférables d'une entreprise à l'autre.
- Droit à un emploi stable, à la formation continue, à la protection sociale, etc...

Proposition 7
Réduire le temps de travail

La durée légale devrait être abaissée à 32h afin de **réduire le temps de travail** sur la semaine, l'année ou sur l'ensemble de la carrière.
L'idée est juste socialement parce qu'elle permet aux salariés de profiter des gains de productivité engendrés par leur travail. Puisqu'on produit plus et mieux en moins de temps, pourquoi ne pas travailler moins ?
C'est efficace économiquement. En comparaison, l'application des 35h a permis de créer 400000 emplois et les gains de productivité ont été évalués entre 4% et 5% (sources INSEE).

Proposition 8
Dans la métallurgie une grille de classifications unique pour tous les salariés

A partir d'un SMIC à 1 800 € bruts, la CGT revendique **une grille unique** permettant au minimum le doublement du salaire sur la carrière, un changement de coefficient tous les 5 ans.
La CGT prône la revalorisation significative des salaires pour tous, de manière à sortir de la crise, pour relancer l'économie par la consommation en lien avec les besoins de la population.

Proposition 9
La santé au travail

- **Respect de l'équilibre vie privée / vie professionnelle** avec le droit à la déconnexion et au respect du repos hebdomadaire, des congés...
- **Une organisation du travail** où chaque salarié peut donner son avis.
- **La retraite à 60 ans** avec le reconnaissance de la pénibilité avec des départs anticipés pour les salariés usés.

Proposition 10
Egalité professionnelle

Garantir une **véritable égalité entre les femmes et les hommes** et lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche et durant la carrière.

Ne rien lâcher, rester mobilisés, se syndiquer, pour gagner !

Toujours plus de salariés syndiqués, ça change tout dans le rapport de forces. Avec une CGT forte, fini le Code du Travail bafoué, les attaques sur les salaires et les qualifications, les emplois sacrifiés à l'aide de subventions, les modes de management qui brisent les groupes de travail, les individus...

Une CGT du XXIe siècle, c'est la garantie que le progrès se conjugue avec social pour l'ensemble de la population, du plus jeune au plus âgé.

Venez en discuter avec vos collègues de travail. Venez prendre toute votre place dans la CGT.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite ☐ prendre contact ☐ me syndiquer

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Tel _____ Entreprise _____
email _____

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la
FTM-CGT - Espace Vie syndicale - Case 433 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex
Fax : 01.55.82.86.53 - mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr

Juin 2016